

# APPEL A PROJETS

**Véhicules électriques des flottes captives.**

**Pour le compte de  
L'AGENCE CALEDONIENNE DE L'ENERGIE**

Mars 2021

---

## 1. INTRODUCTION - CONTEXTE

L'Agence Calédonienne de l'Énergie, lance un appel à projets (AAP) destiné à **faire émerger de nouvelles habitudes de déplacement, favorisant l'utilisation du véhicule 100% électriques**, dans le but de démontrer la maturité de ce type d'équipement sur le territoire de Nouvelle-Calédonie.

La filière électromobilité s'inscrit dans un champ d'actions possibles du STENC afin de diminuer les émissions directes des gaz à effet de serre qui sont dues aux secteurs des transports routiers. En 2019 les transports terrestres représentent **87% des 644 kteqCO2 émis par ce secteur**. La consommation d'énergie de ce secteur est basée uniquement sur des produits pétroliers totalement importés. Cette consommation est liée majoritairement à l'utilisation de la voiture particulière et les transports en commun pour les transports des personnes et à l'utilisation de la route pour le transport des marchandises.

Une des possibilités dans la mise en œuvre de la maîtrise de l'énergie dans le domaine des transports concerne l'évolution technique des motorisations des outils de déplacement vers des process plus durables.

Selon la stratégie de recharge adoptée, le développement de l'électromobilité sur le territoire pourrait représenter une **opportunité pour absorber une partie non négligeable du surplus d'EnR**, notamment celle produite par le photovoltaïque aux périodes les plus favorables.

## 2. OBJET DE LA CONSULTATION

Le présent AAP vise à financer des projets favorisant l'émergence de nouvelles habitudes de déplacement en utilisant des véhicules 100% électriques sur le territoire de Nouvelle-Calédonie, avec un objectif de projection pour 2030 que 50% des véhicules légers (<3,5t) mis en circulation soient avec des motorisations 100% électriques.

Les projets visés par l'AAP doivent être portés par une entreprise privée, nouvellement créée.

Votre proposition doit répondre de façon exhaustive aux questions posées dans cette consultation et inclure toute information supplémentaire vous paraissant pertinente.

## 3. OBJECTIFS DE L'APPEL A PROJETS

- L'objectif du projet est de :
  - a) Procéder à l'acquisition de plusieurs véhicules 100% électriques ;
  - b) Faire émerger, sur un territoire moins dense (donc hors grand Nouméa), une ou plusieurs nouvelles stations de recharge électriques qui viendront compléter le maillage en cours d'étude pour les bornes de recharges publiques de station (en cohérence avec des stations déjà existantes ou en cours de développement) ;
  - c) Répondre à une logique vertueuse d'économie circulaire avec une production d'énergie renouvelable sur le territoire, qui bénéficiera en intégralité à la station de recharge électrique ;
- Chaque station construite dans le cadre du projet devra :
  - a) Être mise en exploitation dans les 18 mois qui suivent la décision d'octroi de l'aide.
  - b) Elle devra être d'accès public et permettre à un quelconque véhicule de s'avitailer, selon des conditions tarifaires et opérationnelles acceptables et incitatives.
- Les véhicules acquis pour lesquels une aide sera accordée seront compris dans la liste suivante :

- 
- a) Véhicules légers inférieurs à 3,5 tonnes.
  - b) Les véhicules doivent faire l'objet d'une acquisition par fonds propres ou par emprunt (le financement par crédit-bail ou location ne pourra faire l'objet d'une aide).

L'ACE pourra déclarer la procédure infructueuse en cas de réception d'offres non conformes. L'ACE pourra déclarer sans suite la procédure pour des motifs d'intérêt général.

#### **4. CONFIDENTIALITE**

Toute information concernant l'ACE et incluse dans ce document de consultation ou fournie séparément doit être traitée de façon strictement confidentielle par le prestataire. Ce dernier accepte de ne divulguer ou publier aucune information relative à cette consultation.

De la même façon, tout document fourni par le prestataire sera considéré comme confidentiel.

#### **5. RESPONSABILITE SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE**

L'ACE entend prendre en compte, dans le cadre des conventions qu'elle passe, des objectifs de développement durable qui visent à concilier développement économique, protection et mise en valeur de l'environnement et progrès social.

L'ACE souhaite attirer l'attention des porteurs de projet sur le fait que les efforts de ces derniers pour intégrer la démarche de responsabilité sociale et environnementale seront pris en compte dans le choix définitif des projets.

#### **6. REPONSE A LA CONSULTATION**

Les réponses à cette consultation doivent être simples, concises et impérativement respecter le format imposé.

##### **6.1. FORMAT ET CONTENU DES REPONSES**

Les réponses devront impérativement respecter le canevas suivant :

##### **A. Présentation de l'entreprise :**

- A.1 – Fourniture des statuts
- A.2 – Fourniture du K-Bis

##### **B. Description détaillée de votre offre**

- B.1 - Description du projet
- B.2 – Preuve de la maîtrise du foncier
- B.3 – Pertinence du projet au regard de l'environnement, impact sur le tissu économique local, perspectives de développement...)

---

## C. Détail financier

C.2 - Décomposition des coûts d'investissements (véhicules, bornes de recharge, production ENR)

C.3 – Business plan

### 6.2. OU ENVOYER LES REPONSES ?

La réponse complète doit être effectuée par e-mail et utiliser les versions standard Microsoft Office (Word / Excel / PowerPoint) à : [jean-christophe.rigual@agence-energie.nc](mailto:jean-christophe.rigual@agence-energie.nc)

**Votre réponse électronique ne doit pas dépasser la taille de 6 Mo. Si cela devait être le cas, nous vous remercions de découper votre réponse en plusieurs e-mails ou de l'envoyer via un service de transfert de fichier.**

### 6.3. DATE DE REMISE DES PROPOSITIONS

**Les propositions devront être remises au plus tard le 22/03/2021 à onze heure trente, heure de Nouvelle-Calédonie.**

## 7. CONTACTS

Toute question relative à cette consultation devra être adressée par e-mail à : [jean-christophe.rigual@agence-energie.nc](mailto:jean-christophe.rigual@agence-energie.nc)

## 8. TAUX D'AIDE ET PLAFOND

Selon les investissements liés au projet, le montant de l'aide à l'acquisition des véhicules, bornes de recharge et source de production ENR dédiée est calculé sur un pourcentage de 35% maximum du montant TTC des dépenses engagées, avec un plafond maximum de 15 000 000 F CFP par projet.

## 9. ANNEXES

### 9.1. ANNEXE 1

Aide à la formalisation candidature